



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le 24 MARS 2022

N/réf. D-22-006608

Madame la Présidente,

La loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la Haute autorité de santé (HAS) l'élaboration du nouveau référentiel d'évaluation nationale applicable à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Les travaux menés par la Haute Autorité de Santé ont été réalisés dans le cadre d'une concertation nationale avec les représentants du secteur, et ont fait l'objet d'une consultation publique du 11 janvier au 21 février 2021. Ils ont permis d'élaborer un référentiel maintenant finalisé. Le manuel l'accompagnant, ainsi que la procédure relative à cette démarche globale d'évaluation, sont également finalisés.

Les acteurs du secteur étaient en attente de ces outils pour permettre aux ESSMS de commencer à s'approprier la démarche, réaliser leur auto-évaluation et identifier des premières actions à mettre en place pour améliorer la qualité des accompagnements mais également se projeter dans la préparation à des évaluations réalisées par des organismes évaluateurs

Nous vous remercions d'avoir publié le référentiel des évaluations de la qualité, ainsi que son manuel le 10 mars dernier sur le site de la HAS.

Par ailleurs, et pour engager dès maintenant le processus d'évaluation de la qualité des ESMS, un projet de décret est en cours de préparation pour rendre obligatoire l'accréditation par le comité français d'accréditation (COFRAC) aux organismes pouvant procéder aux évaluations afin de garantir que ces derniers répondent à des exigences professionnelles renforcées.

Dès la publication de ce décret, nous vous saurons gré de publier le cahier des charges réalisé par la HAS et relatif à l'accréditation par le COFRAC des organismes réalisant les évaluations.

Toujours dans l'objectif d'améliorer la connaissance et le recueil des besoins des personnes accueillies et accompagnées en matière d'amélioration continue de la qualité, il est demandé à la HAS de produire des outils (guides, supports...) pour appuyer les ESMS dans la réalisation de leurs enquêtes ou autres modalités de recueil de la satisfaction des personnes qu'ils accompagnent.

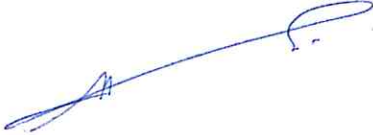
Madame Dominique LE GULUDEC
Présidente de la Haute Autorité de Santé
5 Av. du Stade de France
93210 Saint-Denis

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Ces différentes demandes ont pour ambition partagée de fixer un cadre harmonisé pour la réalisation des évaluations par le biais du référentiel et de son manuel, de renforcer les exigences vis-à-vis des organismes évaluateurs et d'améliorer le recueil de la satisfaction des personnes accompagnées par les ESSMS.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente lettre et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Eric DUPOND-MORETTI



Olivier VERAN



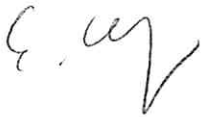
Brigitte BOURGUIGNON



Sophie CLUZEL



Emmanuelle WARGON



Adrien TAQUET

